

Séance des 12 et 13 novembre 2013

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au phare du Trocadéro (16^e)

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous continuons avec l'examen du vœu référencé N° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au phare du Trocadéro dans le 16^e arrondissement.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est sur la parcelle du Palais d'Iéna, qui abrite le Conseil Économique, social et environnemental, que se trouvait l'atelier et le dépôt du Service des phares et balises construits en 1869. En effet, par sa situation géographique à la fois élevée et dégagée, la colline de Chaillot fut un haut lieu de l'histoire de la signalisation maritime et du développement des phares et balises.

Au moment de la démolition de l'immeuble du dépôt des phares et balises, la lanterne qui coiffait cet immeuble fut démontée et stockée au magasin des finances de Croissy-Beaubourg. Cette lanterne devait être remontée pour être exposée à l'angle des avenues Albert de Mun et du Président Wilson, mais elle ne fut jamais réinstallée et se trouve toujours au magasin des finances de Croissy-Beaubourg, où elle se dégrade.

En rappelant l'intérêt de rappeler que les jardins du Trocadéro et la colline de Chaillot furent le principal théâtre de l'histoire scientifique, industrielle et commerciale de la signalisation maritime, le député-maire Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que la lanterne du dépôt des phares de Paris soit restaurée et réinstallée dans les jardins du Trocadéro.

Je me permets de vous dire que ce vœu fut adopté à la majorité des voix de notre conseil.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, une fois n'est pas coutume : je voudrais remercier nos collègues du Conseil du 16^e arrondissement d'attirer l'attention de ce Conseil sur cet élément de l'histoire des phares et balises de la colline de Chaillot qui a été, je crois, effectivement assez oublié. Cet élément est en effet révélateur de la multiplicité des fonctions scientifiques et industrielles que notre Ville peut ou a pu porter.

J'avais été alertée il y a quelques mois sur le sujet de cette lanterne par une conseillère de votre arrondissement, qui se trouve être aussi vice-présidente de la Société historique Auteuil-Passy. J'avais alors aussitôt demandé aux services de la Direction des Affaires culturelles de faire des recherches dans les archives pour obtenir des éléments d'information sur cette lanterne et son passé.

Le bâtiment dont elle faisait partie a, en effet, comme vous l'indiquez vous-même, disparu.

Installer un morceau de ce bâtiment industriel hors de son contexte, dans les jardins du Trocadéro, qui plus est dans un site qui est inscrit, comme vous le savez, ne peut s'envisager sans un travail approfondi, associant les services de la Ville et le ministère de la Culture.

Il s'agira, ensuite, d'étudier le coût de l'opération. Je ne doute pas que les crédits localisés de la mairie du 16^e arrondissement pourront éventuellement être mobilisés pour participer au budget nécessaire.

Mais donc, en conclusion, je voudrais vous redire à nouveau que je partage votre intérêt pour le passé industriel de Paris mais que, étant donné la nécessité de prendre en compte tous les éléments que j'indiquais et les études nécessaires, je vous propose d'amender le texte du vœu pour que nous parlions plutôt d'étudier les modalités de restauration de la lanterne du dépôt des phares de Paris et sa réinstallation dans les jardins du Trocadéro.

Si vous en êtes d'accord, si vous acceptez que nous libellions le vœu de cette manière, en substitution de votre alinéa qui était beaucoup trop impératif, parce que nous avons vraiment besoin de faire des recherches, si vous en êtes d'accord, dans ce cas, j'appellerai à voter votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Acceptez-vous cette modification. Monsieur GABORIAU ?

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, bien entendu, j'accepte cette modification.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Dans cette Assemblée, où il y a à la fois beaucoup de phares et de balises, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité (2013, V. 288).

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 288 Voeu relatif au phare du Trocadéro.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-12 alinéa 5 ;

Vu le voeu adopté à la majorité du Conseil du 16^e arrondissement du 4 novembre 2013 ;

Considérant que sur la parcelle du palais d'Iéna, qui abrite le Conseil économique, social et environnemental, se trouvait l'atelier et le dépôt du service des phares et balises construit en 1869 ;

Considérant en effet que, par sa situation géographique à la fois élevée et dégagée, la colline de Chaillot fut un haut lieu de l'histoire de la signalisation maritime et du développement des phares et balises ;

Considérant qu'au moment de la démolition de l'immeuble du dépôt des phares et balises, la lanterne qui coiffait cet immeuble fut démontée et stockée au magasin des Finances de Croissy-Beaubourg ;

Considérant que cette lanterne devait être remontée pour être exposée à l'angle des avenues Albert-de-Mun et du Président-Wilson ;

Considérant qu'elle ne fut jamais réinstallée et se trouve toujours au magasin des Finances de Croissy-Beaubourg où elle se dégrade ;

Considérant l'intérêt de rappeler que les jardins du Trocadéro et la colline de Chaillot furent le principal théâtre de l'histoire scientifique, industrielle et commerciale de la signalisation maritime ;

Sur la proposition de M. Claude GOASGUEN, M. Bernard DEBRÉ, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Marie-Laure HAREL et des élus du Groupe UMPPA et de Mme Danièle POURTAUD, au nom de l'Exécutif,

Emettent le voeu :

- que soient étudiées la restauration de la lanterne du dépôt des phares de Paris et sa réinstallation dans les jardins du Trocadéro.